

Collectif Gai Marseille Provence Marseille le 1er février 1994

M. Le Maire de Marseille
M. Le Président du Conseil Général
M. Le président du Conseil Régional

Monsieur le Maire,
Monsieur le Président,

Les homosexuels représentent près de 10% de la population soit près de 400 000 personnes au niveau régional et près de 80 000 personnes au niveau de la ville de Marseille.

Ils sont d'une certaine façon parfaitement intégrés au reste de la population, ils existent dans tous les milieux sociaux et dans tous les milieux professionnels.

Plus que par le passé, ils ont leurs places dans la vie ordinaire et sur les écrans.

Plus que par le passé, ils sont admis et tolérés.

Dans la vie politique, ils font rarement parler d'eux, ils ont en effet acquis, désormais, une reconnaissance implicite.

Toutefois, ils croient utile en 1994 et de se faire entendre sur des sujets qui leurs tiennent à cœur: ils ont plusieurs préoccupations. Sur certaines d'entre elles, ils vous interpellent, car vous avez capacité à agir, dans vos responsabilités locales ou dans vos responsabilités parlementaires.

1- Les grandes institutions civiles (l'Education Nationale, l'Armée, le système pénitentiaire) ou religieuses (les Eglises) sont largement incapables d'appréhender clairement le droit à la liberté d'orientation sexuelle des jeunes. Ce qui a des répercussions, en particulier pour l'avenir des personnes contrariées dans leur évolution.

Ces répercussions apparaissent encore plus gravement Aujourd'hui avec l'incapacité de mettre au point des discours clairs sur la prévention en matière de VIH, en direction des homosexuels ou du public plus large concerné peu ou prou par des relations homosexuelles.

2- Les collectivités locales, comme l'Etat, admettent que les groupes sociaux s'organisent et leur donnent des moyens pour leurs activités et leur fonctionnement. Très rares sont celles qui donnent aussi aux associations homosexuelles les moyens de s'organiser.

3- Les droits des homosexuels sont en fait limités dans de nombreux domaines. Les homosexuels sont reconnus à condition qu'ils ne se déclarent pas.

La non reconnaissance du droit des homosexuels à vivre en couple a de nombreuses répercussions:

- dans le travail: le droit accordé à un ami est loin d'être analogue à celui d'un conjoint, en cas de mutation dans l'enseignement par exemple;
- dans la vie civile ordinaire (transports, spectacles...) les avantages accordés ordinairement aux couples sont inexistant pour les homosexuels ;
- dans le droit successoral: pénalisation fiscale des donations ou des legs ;
- dans le logement: difficulté de transmission du bail;
- face à la Sécurité Sociale, une avancée récente a eu lieu, mais elle reste limitée.

Maintien d'un blocage moral concernant les homosexuels, tolérance liée à une "obligation de discrétion", a priori concernant une situation financière moins difficile que celle des familles, tous ces éléments se liguent contre le droit des homosexuels à vivre comme les autres.

4- Les homosexuels ont été persécutés dans leur histoire. Dans des temps récents, ils ont connu eux aussi, l'une des périodes les plus sombres, avec entre 10 000 et 20 000 déportés par les nazis pendant la guerre de 1939-1945. Rares sont les historiens, les anciens déportés ou les hommes politiques qui le reconnaissent. Or, les homosexuels ont droit, comme les autres, à cette mémoire collective. La reconnaissance du passé exprime le respect d'aujourd'hui.

5- Les homosexuels sont cruellement confrontés au SIDA. Les autorités publiques n'ont pas assez pris conscience du lourd tribut qu'ils sont amenés à payer à cette maladie.

Nombreux sont les homosexuels qui contribuent activement et discrètement à la prévention et à la lutte contre le SIDA, à tous les niveaux (corps médical, accompagnement des personnes atteintes...) et qui ont su développer une sensibilisation pour une sexualité à moindre risque.

Mais la place faite clairement aux homosexuels dans la concertation ou dans les campagnes publiques est dérisoire.

Le Collectif Gai Marseille Provence qui existe depuis 1992 regroupe maintenant 7 associations ainsi que de nombreuses personnes non membres de ces associations.

Il souhaite s'exprimer sur toutes ces questions, il a choisi pour cela 2 moments privilégiés:

- la semaine de la Gai Pride qui lors de la 3^è semaine de juin est traditionnellement pour les homosexuels une période d'affirmation collective

- le 1^{er} décembre de chaque année, moment de mobilisation contre le SIDA, d'appel à la vigilance, d'interpellation des acteurs publics et de recueillement en mémoire de nos amis décédés, dans le cadre de la journée mondiale instituée par l'OMS.

Sur toutes ces questions, nous souhaitons que vous nous fassiez part de votre opinion et des orientations que vous comptez promouvoir. Nous aimerions vous en entretenir. Nous vous remercions de bien vouloir nous proposer un rendez-vous pour cela.

Veillez croire, monsieur le _____, à l'expression de nos sentiments respectueux.

Le Président du Collectif Gai Marseille Provence